



Refus TIR/DCEM pour cause de statut étudiant

Par **Aaronnia**, le **10/11/2017** à **16:45**

BonjourrrrrJe suis Camerounaise et étudiante en 2ème année de master. J'ai un bébé de cinq mois né en France. Je dois me rendre au Cameroun pour un stage académique et la préfecture refuse de me délivrer un document de circulation pour mon fils à cause de mon statut d'étudiante. J'ai fait un recours en demandant un document exception d'une durée de 3 mois (durée de mon stage) et j'ai joint tous les documents justificatifs. Mais là encore refus. Je voudrais savoir s'il ya un autre moyen car je dois absolument voyager. Je ne peux tout de même pas partir sans mon bébé! Ont-il le droit de nous embrigader comme ça ? rrrrrMerci d'avance pour votre aide.rrrrrCordialement.

Par **Tisuisse**, le **10/11/2017** à **16:53**

Bonjour,rrrrDe vous "embrigader" ? drôle d'expression !rrrrNotez que vous n'étiez pas obligée de faire un bébé pour vous en servir de passe-droit. Si vous avez essuyé des refus ce n'est certainement pas sans raison. Voyez un avocat qui vous en dira plus.

Par **amajuris**, le **15/11/2017** à **11:02**

Bonjour,rnsi vous consultez le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718> , effectivement le DCEM ne prévoit pas qu'il puisse être délivré à un enfant dont le parent à un titre de séjour étudiant.rnquelle est la nationalité du père ?nen ayant un enfant pendant vos

études à l'étranger, vous deviez vous douter que cela allait poser quelques problèmes.rnsalutationsrnsalutations